

Protocole sanitaire pour la reprise des activités de septembre 2020

v1 – validée par le Comité Directeur le 24 août 2020

Le Ministère des Sports a autorisé le 11 juillet la reprise des sports de combats au niveau amateur et en pratique de loisir. La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associés (FFKDA) nous informe que : « Le décret n°2020-1035 modifiant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été publié au Journal Officiel du 14 août 2020. Il met fin à l'obligation de fermeture des vestiaires collectifs. » (FFKDA, 20 août 2020). Voici ci-dessous les règles à suivre au sein de nos enceintes sportives :

LES RÈGLES DE DISTANCIATION LES GESTES BARRIÈRES



- La **distanciation physique n'est plus obligatoire** lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas.
- La **distance d'un mètre** entre les pratiquants reste conseillée dans la mesure du possible.
- Le **lavage des mains** avec du savon ou du gel hydroalcoolique doit être fréquent.

LE PORT DU MASQUE



- Porter son masque** dès son arrivée dans l'enceinte sportive et le garder pour tout déplacement.
- Retirer son masque** uniquement dans le cadre de la pratique.

LES VESTIAIRES






Les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles :

- En respectant la **distanciation physique** et le port du **masque**.
- Si un **nettoyage régulier des vestiaires** est effectué.



Version 5 - 20 août 2020

En pratique, le Comité Directeur de Haut-Doubs Karaté Shotokan apporte les précisions suivantes :

-  **Liste de présence** : Conformément à la demande de la FFKDA une liste des pratiquants et encadrants présents à chaque cours sera tenue à jour. Cette liste sera réalisée sur papier et stockée durant 3 semaines par les encadrants puis détruite.
-  **Masque** : le port du masque est obligatoire dans l'enceinte sportive en dehors des tatamis. Les masques ne sont pas fournis par HDKS.
-  **Nettoyage des mains** : du gel hydroalcoolique est à disposition des pratiquants et encadrants dans chaque enceinte sportive.
-  **Matériel** : chaque pratiquant apportera ses propres mitaines et sa bouteille d'eau.
-  **Vestiaires** : les vestiaires des dojos de Mouthe et Châtelblanc restent fermés aux enfants : il est demandé aux enfants de venir en tenue jusqu'à nouvel ordre. Il est recommandé aux enfants pratiquants à Pontarlier et à l'ensemble des adultes de venir en tenue. L'accès sera limité à 3 adultes dans les vestiaires de Mouthe et de Châtelblanc et à 6 personnes dans les vestiaires hommes et à 3 personnes dans les vestiaires filles du Dojo de Pontarlier.



Emmanuel Sylvestre
Président de HDKS